

CONSEILS POUR VOTRE OUTILLAGE

- Enregistrez, personnalisez et marquez les engins/matériels et outils coûteux
Système d'enregistrement + photos générales et surtout photos des spécificités ou particularités pour permettre, en cas de vol, une identification ultérieure plus rapide (N° de série, marque...).

Pour les outils et petits matériels de chantier, les systèmes d'identification et de marquage :

- Marquage à froid ;
- Marquage par encre indélébile ;
- Marquage spécifique invisible pouvant être révélé par une lampe ultraviolette ou avec des moyens plus sophistiqués.
- Marquage par puce RFID passive : technologie simple, discrète, de marquage et d'identification des différents matériels d'une entreprise, des engins, des plus gros et plus sensibles, aux outils plus petits plus courants.

La personnalisation et l'identification possible diminuent l'attractivité du vol, car elles rendent plus difficile le recel.

AUTRES CONSEILS POUR PROTÉGER VOTRE SITE.

En matière de clôtures, portails, contrôle d'accès, vidéoprotection, éclairage, obtenez un maximum de renseignements sur les normes, et la réglementation sur le site : réferentsûreté.fr



QUE FAIRE EN CAS DE VOL D'OUTILLAGE DANS VOTRE VÉHICULE?

**Appelez dans les plus brefs délais
la gendarmerie en composant le
numéro d'urgence**

17

Interdisez l'accès de la zone à toute personne, sauf en cas d'absolue nécessité. Il est primordial pour les besoins de l'enquête de protéger les traces et indices.

Ne touchez à rien : Ni aux portes, ni aux serrures, ni à la carrosserie, ni aux objets laissés sur place ou qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.

Ne nettoyez rien et n'effacez rien.

Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les afin d'éviter toute contamination.

Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger, relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des gendarmes et pour leur enquête.

Votre brigade de gendarmerie locale



Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS

Lutter contre les vols d'outillage dans les véhicules d'entreprises.

Présentation de différentes mesures techniques et organisationnelles pouvant être mises en place dans le cadre de la sécurisation du véhicule.



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK
<https://www.facebook.com/gendarmerie.dupasdecalsais>

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Chefs d'entreprises, responsables de chantiers, artisans, auto-entrepreneurs, professionnels du bâtiment, vous êtes tous des cibles potentielles. Voici quelques mesures techniques et organisationnelles qui vous permettront de lutter contre ce phénomène.

1 / DISSUADER :

Il s'agit de mettre en place de moyens techniques ou organisationnels pour dissuader le délinquant de passer à l'acte.

Stationnement des véhicules

Au sein de l'entreprise :

- Stationner vos véhicules au sein des entreprises dans des lieux sécurisés et identifiés.
- Des zones bien éclairées influent sur le comportement de délinquant. Privilégiez un éclairage actif qui s'activera à la détection de mouvement.
- Mettre des panneaux de dissuasion de type « site sous alarme » ou « site vidéo protégé ».

Sur la voie publique :

- Ne laissez aucun objet susceptible d'attirer la convoitise à la vue.
- Stationner les véhicules dans des zones de passage, ou avec beaucoup de visibilité depuis la voie publique.



2/ BLOQUER – FREINER :

Il s'agit de mettre en place des moyens techniques pour compliquer l'action du délinquant, afin de le retarder un maximum de temps dans son action.

Au sein de l'entreprise :

- Sécuriser l'enceinte et les accès à l'entreprise et au lieu de stationnement. (Clôture, mur, portail, alarme, gardiennage).

Sur la voie publique :

- Activez le Neiman bloquant la colonne de direction.
- Verrouillez les portières et coffre du véhicule.

Protection mécanique :

Mettre en place un dispositif mécanique dissuasif (sabot de roue, canne, barre antivol).

Équipez votre véhicule par :

- Une séparation de cabine
- Des grilles de protection
- Des double portes de sécurité intérieures en acier.
- Des serrures mécaniques, autobloquantes, électriques... .

Protection électronique :

Équipez votre véhicule d'une protection électronique :

- Système d'alarme (intégré au véhicule ou par boîtier amovible).
- Traceur GPS (fixe ou mobile) dont certains systèmes de géolocalisation connectés à votre smartphone peuvent être installés sur tout type de véhicule.
- Système de coupe circuit ou d'antidémarrage.



3 / LIMITER LE PRÉJUDICE :

Il s'agit de ne pas tenter le délinquant, qui choisit sa cible souvent par opportunité.

Stationnement des véhicules

- Limiter le nombre de véhicules stationnés directement sur la voie publique. Préférez toujours un garage ou un espace sécurisé.

Véhicules et accessoires

- Ne pas faire le plein des réservoirs à carburant, avant les jours fériés, week-end ou fin de journée.
- Stationner les portes arrières du véhicule contre un mur ou un portail de garage pour compliquer le vol.

4 / ALERTER :

Il s'agit de mettre en place des moyens d'alerte, afin que le propriétaire des lieux (la victime) puisse informer le plus rapidement possible les forces de l'ordre.

Grâce à la protection électronique notamment.

En cas de déclenchement de l'alarme, sur le véhicule, restez en sécurité et faites appel aux forces de l'ordre.

Possibilité de mise en place de caméra dans la partie caisse du véhicule permettant d'envoyer des photos des auteurs sur votre smartphone

PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES AU NIVEAU DU RISQUE IDENTIFIÉ.

Et toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.